



L'Institut technique en sérieuse difficulté!

Cher(e) collègue,

Depuis 2009, l'Itsap-Institut de l'abeille a multiplié par dix son budget pour répondre à la demande croissante de la filière. La qualité de ses travaux n'est aujourd'hui plus à démontrer et les attentes du Conseil d'administration devraient conduire à l'avenir vers des projets d'applications plus concrètes sur les exploitations.

Malheureusement, les tergiversations sur la structuration de la filière nous mettent désormais au pied du mur. Celles-ci commencent à avoir des effets visibles sur les outils mis en place pour répondre aux attentes des apiculteurs. Notre Institut technique est en panne de trésorerie et, faute d'une dotation de base suffisante et sans accord de la filière pour son financement, il est arrivé une crise majeure.

La FNSEA, déjà fortement mobilisée pour sa création, a sollicité ses réseaux pour soutenir la demande de financement de l'Institut auprès du Crédit agricole ; celui-ci a finalement accordé un crédit à court terme permettant de répondre à l'urgence.

Un Conseil d'administration exceptionnel de l'Itsap a eu lieu mais on ne trouve pas des moyens par un coup de baguette magique ! Dans l'urgence, la seule décision prise est le lancement d'un appel au don qui, si la mobilisation est au rendez-vous, permettra de présenter un compte de résultat décent sans toutefois régler le problème sur le long terme.

En l'absence de cotisations professionnelles, l'avenir sera plutôt sombre avec le risque de coupe budgétaire drastique pour éviter une nouvelle crise. Ce serait un très mauvais signal aux partenaires de l'Institut technique et, par ricochet, démontre l'incapacité de notre filière à se gérer seule.

Convaincu qu'il est encore possible de sauver cet outil indispensable à la filière apicole, la Commission apiculture de la FNSEA est pleinement mobilisée à ses côtés et fera des propositions cet automne aux autres acteurs de la filière.

Eric Lelong, Président de la Commission apiculture

Calendrier de paiement des aides Pac

L'ancien Ministre de l'agriculture, Jacques Mézard, a annoncé un nouveau calendrier qui traduit sa volonté de sortir « enfin » du bourbier du paiement des aides PAC.

De logiciels défectueux en mauvaise gestion du dossier, la FNSEA a dénoncé des retards insupportables dans un contexte de trésoreries exsangues. Doit-on rappeler que les paysans français sont en crise dans de nombreuses productions depuis plusieurs années ? Dès son premier rendez-vous avec le Ministre, la FNSEA avait exprimé la colère des agriculteurs face à cette situation inadmissible. Il était temps qu'une véritable prise de conscience ait lieu.

La FNSEA espère que l'administration sera à la hauteur de l'engagement, car il faut en finir avec les promesses non tenues. Nous voulons y croire encore mais nous resterons plus que jamais vigilants pour que le calendrier soit respecté.

La calendrier de paiement annoncé par Jacques Mézard, en juin dernier, et les actions menées par la FNSEA sur le paiement des aides PAC sont accessibles [en cliquant ici](#).

Face à l'urgence, l'Itsap-Institut de l'abeille lance un appel au Don

Jean-Yves Foignet, Président de l'Itsap-Institut de l'abeille, a réuni un Conseil d'administration exceptionnel le 6 juillet dernier pour présenter les difficultés financières que traverse l'Institut et proposer un plan d'action pour trouver des solutions au problème structurel à moyen et long terme.

Bien que l'Institut technique ait obtenu une autorisation de crédit à court terme, qui permettra le règlement de fournisseurs pour débloquer certaines subventions, la situation de l'Institut reste très fragile en l'absence de fonds propres. Face à la situation d'urgence, le Conseil d'administration a validé un appel au don pour apporter rapidement une ressource complémentaire.

Le Conseil d'administration se positionnera dans les prochains mois sur un modèle économique à long terme qui sera étroitement lié à la capacité de la filière à lever ou pas des fonds professionnels. Le Ministère de l'agriculture se dit prêt à examiner un éventuel soutien de la filière apicole à condition que celle-ci contribue également.

Vous pouvez faire un don à l'Itsap-Institut de l'abeille [en cliquant ici](#). Le don à ITSAP-Institut de l'abeille ouvre droit à une réduction fiscale car il remplit les conditions générales prévues aux articles 200 et 238 bis du code général des impôts.

APPEL AU DON
L'ITSAP-Institut de l'abeille a besoin de vous

Considérer la toxicité des faibles doses de pesticides

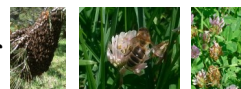
Lutter contre le frelon asiatique

Identifier les cires dangereuses

PROGRAMMES PHARES

Connaître le niveau de résistance d'une colonie envers varroa

CHIFFRES CLES
2,8 M€ de budget pour l'ITSAP en 2017
20 projets de recherche en cours



Actualité syndicale

* Christiane Lambert a rencontré la Directrice de la DGCCRF

La Présidente la FNSEA a rencontré le 30 juin dernier Nathalie Homobono, Directrice de la DGCCRF. La politique de contrôle menée par la DGCCRF était à l'ordre du jour. La Présidente de la FNSEA a rappelé les résultats 2015 de l'observatoire FranceAgriMer sur le marché du miel qui identifie des miels étrangers susceptibles d'être commercialisés avec l'origine France. Elle a soutenu **un renforcement des contrôles des importations jusqu'à la vente directe** pour notamment **préserver l'image des miels français**, particulièrement ceux issus des signes de qualités qui bénéficient d'une traçabilité dans leur cahier des charges.

La DGCCRF a également pris en considération la nécessité de **renforcer les contrôles sur la gelée royale** pour garantir la qualité de la gelée royale française, sans mélange avec des importations.

Par ailleurs, la Présidente de la FNSEA a défendu **l'évolution de la Directive européenne sur le miel pour une juste information du consommateur** sur le ou les pays d'origine.

* Les résultats du plan de contrôle européen 2015 sur les miels présentés par la DGCCRF au groupe de travail « Agroalimentaire » du Conseil National de la Consommation

Un plan de contrôle européen a été réalisé de façon concomitante sur l'ensemble du territoire européen par les 28 Etats membres (auxquels se sont ajoutées la Suisse et la Norvège), entre le 1er juin et le 10 juillet 2015 ([cf. bulletin n°4 du 25 juillet 2016](#)).

Ce plan de contrôle coordonné a **ciblé l'authenticité du miel permettant de détecter les miels portant une origine botanique ou géographique erronée et les produits vendus comme du miel, mais contenant des sucres exogènes ou des produits dérivés du sucre**. Au total, 2237 échantillons ont été collectés. En France, la DGCCRF a procédé à 149 contrôles sur la période concernée.

Un examen organoleptique a été réalisé sur les miels mono origine (France, UE et pays tiers), soit 91 échantillons. L'ensemble des 149 échantillons ont été analysés pour le profil de sucres. Pour vérifier l'authenticité de certains miels, d'autres analyses ont été diligentées.

Le bilan montre **un taux de Non-Conformité identique (19%) entre UE et France** avec des causes de non-conformités légèrement différentes entre UE et France. La DGCCRF souligne l'efficacité de la mobilisation de tous les acteurs français de la chaîne de contrôle et la volonté des Etats Membres de développer des outils d'analyse communs pour lutter contre les fraudes alimentaires. Elle explique que ces résultats permettent une image instantanée du marché du miel sur le territoire européen. Toutefois, elle préconise la **mise en place d'une banque de données pour le miel afin de faciliter les contrôles dans des conditions suffisamment fiables qui permettent de poursuivre les contrevenants**. Par ailleurs, elle souhaite que les laboratoires, sous couvert d'un laboratoire référent, établissent **des méthodologies précises de contrôle des miels**.

(suite)

La FNSEA a souligné l'importance de poursuivre les contrôles pour garantir notamment le travail des apiculteurs engagés dans des démarches de qualité et de traçabilité. La Commission apiculture de la FNSEA proposera une rencontre avec la DGCCRF pour **travailler sur des indicateurs et références utiles à mieux déceler les fraudeurs**. Elle a demandé que les contrôles concernent aussi la gelée royale française pour s'assurer de l'absence de mélanges en provenance de pays tiers, comme la Chine. Par ailleurs, **la Commission apiculture de la FNSEA a engagé un travail auprès des parlementaires européens pour faire évoluer la réglementation concernant les règles d'étiquetage prévu par la Directive miel**. La FNSEA a demandé le soutien des pouvoirs publics pour porter également cette demande devant les instances européennes.

Les résultats du plan de contrôle européen et français sont consultables [en cliquant ici](#).

	DANS L'UE	EN FRANCE
Nb d'échantillons	2237	149
Nb de variétés mono-florales	23	16
Répartition des origines géographiques	61% mono-origine 39% de mélanges	61% mono-origine 39% de mélanges
Non-conformité relevées	19% 7% botanique, 6% sucre, 2% étiquetage, 2% géographique, 2% chimie	19% 2% botanique/géo, 7% sucre, 10% étiquetage
Suspicion de Non-Conformité	13% 11% sucres, 2% origine géographique	16% 11% sucres, 5% origine/étiquetage
Nb d'échantillons envoyés au JRC	1163 soit 52%	88 soit 59%

* La création du certificat de spécialisation « apiculture » validée par un arrêté

[Un arrêté](#) a été publié au J.O. du 25 juillet portant sur la création, à partir du 1er septembre, d'un certificat de spécialisation (CS) agricole option «apiculture» et fixe ses conditions de délivrance. Ce diplôme s'appuie sur les référentiels de diplôme du brevet professionnel option «responsable d'entreprise agricole» (BPREA) et du baccalauréat professionnel spécialité «conduite et gestion de l'entreprise agricole» (Bac Pro CGEA). Ce certificat de spécialisation est également accessible par la voie de la formation continue (12 semaines en centres et 12 semaines en milieu professionnel) et par la validation des acquis de l'expérience (VAE). Dans le cas d'une préparation par la voie de l'apprentissage, la durée du contrat est d'un an. Les référentiels seront consultables sur le site www.chlorofil.fr.

Ce certificat de spécialisation est issu des discussions avec les différents représentants de la filière apicole. Il s'adresse particulièrement aux candidats ayant la capacité à s'installer mais pas les connaissances en apiculture. La Commission apiculture de la FNSEA a soutenu cette formation qui complète les dispositifs en place. Elle avait proposé qu'un Bac Pro en apiculture soit mis en place pour accompagner les étudiants souhaitant poursuivre en formation initiale mais, en raison du nombre de candidats potentiels insuffisant, cette initiative n'a pas aboutie.



Actualité économique

* FranceAgriMer publie les résultats de l'observatoire 2016 de la production de miel et gelée royale

Depuis 2014, FranceAgriMer réalise un observatoire de la production de miel et gelée royale. Les principaux chiffres à retenir pour la campagne 2016 sont les suivants :

- ◇ Nombre d'apiculteurs en France : 49 840 (dont 92% détenteurs de moins de 50 ruches)
- ◇ Région française qui détient le plus d'apiculteurs : Auvergne-Rhône Alpes
- ◇ Nombre de colonies hivernées : 1 316 570 (+10%)
- ◇ Nombre de colonies mises en production au printemps : 978 571 (+6%)
- ◇ Volume total de miel produit : 16 000 tonnes (dont 75% produits par les détenteurs de plus de 50 ruches)
- ◇ Principale région productrice de miel : Occitanie (22% de la production nationale)
- ◇ Volume du miel certifié biologique : 12%
- ◇ Rendement moyen national par ruche : 15,6 kg (-24%)
- ◇ Pourcentage de miel conditionné en pot par les apiculteurs : 58% (-5%)
- ◇ Production de gelée royale : 2870 kg (+17%)
- ◇ Pourcentage d'apiculteurs de plus de 50 ruches pratiquant la pollinisation : 17,5%

Les résultats complets sont disponibles [en cliquant ici](#).

* Déclaration obligatoire des ruches: les résultats 2016 par région et par département

Dans [le bulletin apicole n°8 du 10 mai 2017](#), nous avons communiqué les résultats de la campagne 2016 de déclaration obligatoire des ruches. Le Ministère de l'agriculture a complété ces résultats en communiquant le nombre de colonies déclarées par région et par département. Les informations sont disponibles [en cliquant ici](#).

Actualité sanitaire

* Un foyer de varroase des abeilles mellifères a été recensé à Saint Denis de la Réunion

Le réseau de Suivi Epidémiologique des maladies des Abeilles (réseau SEA) animé par le GDS Réunion a détecté à Saint Denis un rucher infesté par Varroa le 4 mai 2017. Le Laboratoire national de référence de l'Anses a confirmé l'identification sur un prélèvement réalisé dans ce premier foyer. Les investigations menées dans plusieurs ruchers de l'île ont révélé 26 ruchers infestés dans 10 communes. Malgré les mesures d'urgence prise entretemps par le Préfecture, le parasite est maintenant considéré comme établi et les mesures d'urgence ont été levées. Les apiculteurs s'organisent maintenant avec le Groupement de défense sanitaire pour mettre en place un programme de surveillance et de lutte. Pour plus d'informations, vous pouvez consulter [le blog de l'itsap-Institut de l'abeille](#).

* Phytopharmacovigilance: l'Anses va collecter des données par télédéclaration

L'Anses va mettre en ligne « prochainement » un formulaire pour collecter des données des acteurs de terrain dans le cadre du dispositif de phytopharmacovigilance. Le dispositif créé par la loi d'avenir agricole doit « détecter au plus tôt les signaux qui peuvent amener à prendre des mesures de prévention ou de limitation des risques liés aux produits phytopharmaceutiques ». Le formulaire s'adresse aux utilisateurs sur le terrain : agriculteurs, distributeurs, fabricants. L'Agence travaille déjà avec une quinzaine de partenaires (ONCFS, MSA, Santé publique France, Itsap...). « Nous avons déjà collecté des millions de données », explique Mathilde Merlo, chef d'unité phytopharmacovigilance de l'Anses. Mais cette nouvelle étape dans la construction du dispositif était « indispensable » : « de nombreux rapports ont mis en évidence la nécessité d'améliorer la collecte des données de terrain ».

Actualité juridique

* Registre des actifs agricoles : la délivrance des attestations d'inscription sera gratuite

L'assemblée permanente des chambres d'agriculture (APCA) a annoncé que la délivrance de l'attestation d'inscription au registre des actifs agricoles sera gratuite (redevance nulle). Elle sera effectuée par les centres de formalités des entreprises (CFE), guichets uniques des formalités administratives présents dans les chambres d'agriculture départementales. Ce document permettra aux agriculteurs « de justifier légalement, tout au long de leur carrière, de leur activité agricole par un document ayant force probante ». [Le décret d'application](#) du registre des actifs agricoles est paru au Journal officiel le 10 mai.

DÉCLAREZ VOS RUCHES

DU 1^{ER} SEPTEMBRE AU 31 DÉCEMBRE 2017

- Une obligation annuelle pour tout apiculteur, dès la première colonie d'abeilles détenue
- Toutes les colonies d'abeilles sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, ruchettes ou ruchettes de fécondation

QUELS AVANTAGES POUR LES APICULTEURS ?

CONNAÎTRE L'ÉVOLUTION DU CHEPTEL APICOLE

AMÉLIORER LA SANTÉ DES ABEILLES

MOBILISER DES AIDES EUROPÉENNES POUR LA FILIÈRE APICOLE

UNE PROCÉDURE SIMPLIFIÉE DE DÉCLARATION EN LIGNE

mesdemarches.agriculture.gouv.fr



Actualité européenne

* La FNSEA et la FOP participaient à la semaine des abeilles

La 6ème semaine européenne des abeilles s'est déroulée au Parlement européen à Bruxelles du 26 au 28 juin 2017. Yvan Hennion, apiculteur - membre de la Commission apiculture de la FNSEA, et Laurent Bourdil, agriculteur - membre du Bureau de la Fédération Française des Producteurs d'Oléagineux et de Protéagineux (FOP) et Président de l'Association nationale des agriculteurs multiplicateurs de semences oléagineuses (ANAMSO) ont participé à l'événement.

Les représentants de la FNSEA et de la FOP sont intervenus lors du panel patronné par Michel Dantin, député européen, concernant les relations gagnants-gagnants entre agriculteurs et apiculteurs. Yvan Hennion a présenté le projet de MAEC, en cours de discussion, dont l'objectif est l'implantation de ressources mellifères par les agriculteurs. De son côté, Laurent Bourdil a mis l'accent sur les conséquences d'un arrêt des biocarburants qui aurait un impact considérable sur les surfaces cultivées en colza, et par conséquent chez les nombreux apiculteurs qui produisent du miel à partir de cette plante.

Les débats sur le caractère nectarifère des variétés de tournesol mettent en avant le besoin d'approfondir les connaissances sur les facteurs qui conduisent à une baisse du rendement de cette miellée depuis les années 80.

Par ailleurs, le Copa-Cogeca organisait un forum apiculteurs-agriculteurs sur les mesures et outils nécessaires pour s'adapter ensemble aux changements climatiques. La synthèse de ce forum et l'ensemble des présentations lors des panels sont disponibles [en cliquant ici](#).

* Rencontres avec les députés européens français

A l'occasion de la semaine des abeilles à Bruxelles, Yvan Hennion et Laurent Bourdil, ont été reçus par Mme Delahaye, MM Dantin et Denanot, Députés européens, ainsi que les assistants parlementaires de M. Andrieu.

Le représentant de la Commission apiculture de la FNSEA a informé les députés européens de la situation apicole et les soutiens attendus de leur part. Les malversations sur les cires, en l'absence de cadre légal, ont retenu l'attention des élus, tout comme les difficultés à mettre en œuvre un plan de contrôle européen efficace sur les miels. Yvan Hennion a soutenu la nécessité de réviser la Directive « miel » vers une Directive « produits de la ruche » pour donner un cadre légal à l'ensemble des produits de la ruche. Cette révision est aussi l'occasion de modifier les règles d'étiquetage pour une information claire du consommateur.

Par ailleurs, les parlementaires sont favorables à questionner l'autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA) sur l'opportunité de constituer un inventaire international d'évaluation des risques sanitaires émergents en apiculture.

Concernant la Pac, Yvan Hennion a appuyé l'idée d'instaurer un libellé « surface apicole » dans la future Pac pour inciter les agriculteurs à implanter plus facilement des ressources mellifères. Michel Dantin défend actuellement le retour des jachères mellifères pouvant être comptabilisées dans les surfaces d'intérêts écologiques (SIE).

Enfin, les députés européens sont conscients de l'impact d'une suppression des biocarburants pour la filière oléoprotéagineuse, mais aussi pour la filière apicole avec une diminution conséquente des surfaces en colza butinées par les abeilles.

Santé publique

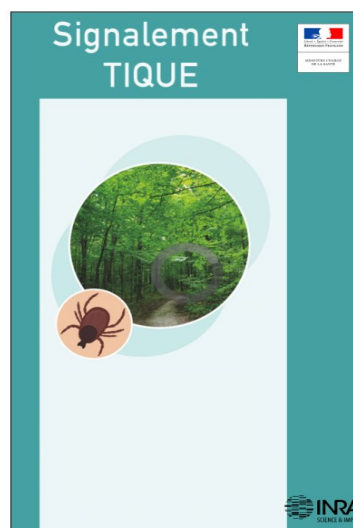
* Une application smartphone pour mieux comprendre et prévenir la maladie de Lyme et les autres maladies transmissibles par les tiques

Les tiques sont le premier vecteur de maladies animales dans le monde, le deuxième pour les maladies humaines après le moustique. Chez l'homme, elles transmettent notamment les bactéries responsables de la maladie de Lyme, provoquant environ 27 000 nouveaux cas par an en France.

Depuis les années 2000, l'Anses, l'Inra et l'Ecole nationale vétérinaire d'Alfort mènent des travaux de recherche sur les tiques, pour mieux connaître les agents pathogènes transmissibles par les tiques et donc de mieux les combattre.

Dans le cadre d'un projet appelé CITIQUE, les chercheurs ont développé avec les partenaires scientifiques, ainsi que le ministère des Solidarités et de la Santé, un site web et une application smartphone appelés Signalement-Tique. Grâce à l'appli Signalement-Tique, un outil pratique et interactif, les citoyens peuvent disposer d'informations sur la prévention ou comment enlever une tique où qu'ils soient. Les données collectées serviront également à l'avancée des connaissances scientifiques nécessaires pour mieux comprendre et donc mieux prévenir les maladies transmissibles par les tiques, notamment par la mise au point de modèles d'estimation des risques.

L'application peut être téléchargée sur les plateformes AppStore et PlayStore.



Calendrier

28 septembre : Commission apiculture de la FNSEA

26 octobre : Comité d'experts apicole du CNOPSAV

